



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 20 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2021

Présents : Mesdames : Monique ALLÈGRE, Lauriane MOINE

Messieurs : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Marc GASSER, Vincent GOUDON, Fabrice PRAVE, Gilles SARACCO

Absents excusés : Mme Elisabeth BOMMEL a donné procuration à M. Gilles SARACCO, Jean-Luc FAUCON a donné pouvoir à M. Christian BERNARD, Mme Catherine BLANC a donné procuration à Mme Lauriane MOINE

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<b>Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial</b>	11	0	0	<p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie au grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à raison de 35 heures hebdomadaires.</p> <p>Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.</p> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.</p> <p>La présente délibération prendra effet à compter du 1er décembre 2021.</p>
<b>Renouvellement emploi PEC agent technique</b>	11	0	0	<p>Le Conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>décide</b> de renouveler pour 12 mois le contrat aidé de l'agent technique, du 01/10/2021 au 30/09/2022, sur la base de 31h hebdomadaire. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.</li><li>- <b>autorise</b> Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.</li></ul>



<b>Déclassement et reclassement de voies</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<p>Le Conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>décide</b> de déclasser la RD 456 portion rue de la Croix en voie communale ;</li><li>- <b>décide</b> le classement de la rue des Buissonnets en RD 456 ;</li><li>- <b>décide</b> l'actualisation du tableau de la voirie communale de Réauville ;</li><li>- <b>autorise</b> Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.</li></ul> <p>Une copie de cette délibération sera transmise au service du cadastre pour prise en compte de ces modifications.</p>														
<b>Subventions aux associations</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<p>Le Conseil municipal <b>décide</b> d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'association des Combattants de moins de 20 ans.</p>														
<b>Prix de l'eau et l'assainissement 2022</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de fixer les prix de l'eau et l'assainissement pour 2022 comme suit :</p> <table border="1"><tr><td>raccordement eau :</td><td>2000,00 €</td></tr><tr><td>abonnement eau :</td><td>100,00 €</td></tr><tr><td>consommation eau jusqu'à 150 m3 :</td><td>1,25 € /m3</td></tr><tr><td>consommation eau au-delà de 150 m3 :</td><td>1,38 € /m3</td></tr><tr><td>raccordement assainissement :</td><td>2000,00 €</td></tr><tr><td>abonnement assainissement :</td><td>55,00 €</td></tr><tr><td>consommation assainissement :</td><td>0,55 € /m3</td></tr></table>	raccordement eau :	2000,00 €	abonnement eau :	100,00 €	consommation eau jusqu'à 150 m3 :	1,25 € /m3	consommation eau au-delà de 150 m3 :	1,38 € /m3	raccordement assainissement :	2000,00 €	abonnement assainissement :	55,00 €	consommation assainissement :	0,55 € /m3
raccordement eau :	2000,00 €																	
abonnement eau :	100,00 €																	
consommation eau jusqu'à 150 m3 :	1,25 € /m3																	
consommation eau au-delà de 150 m3 :	1,38 € /m3																	
raccordement assainissement :	2000,00 €																	
abonnement assainissement :	55,00 €																	
consommation assainissement :	0,55 € /m3																	
<b>Travaux parking du Rocher</b>				<p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de différer les travaux de réfection du parking du Rocher suite au devis établi par la Sté SORODI pour un montant H.T. de 8 618 €, dans le cadre du marché de groupement de commandes de la CCEPPG auquel la commune adhère (pas de vote).</p>														

La séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 18 octobre 2021** à 18h45

Le Maire  
Norbert PERRIN